Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST DENIS DE LA REUNION - 9741 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 06/01/2025 - B2025/000081 - 2000 B 00060 - 429 046 584 - DEDRICHE BEDIER ET ASSOCIES

Bilan et Resultat

DEDRICHE BEDIER & ASSOCIES

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 — Présenté en Euros — Edité le 02/12/2023

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	21 129	21 129				
Fonds commercial	68 317		68 317	16,64	68 317	16,00
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	110 509	105 700	4 809	1,17	10 045	2,35
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	***199 955***	***126 829***	***73 126***	17,81	***78 362***	18,35
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	162 640	12 712	149 928	36,52	103 326	24,20
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	575		575	0,14		
. Personnel						
. Organismes sociaux	433		433	0,11		
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 543		1 543	0,38	4 574	1,07
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	178 983		178 983	43,59	234 203	54,84
Charges constatées d'avance	5 971		5 971	1,45	6 584	1,54
TOTAL (II)	***350 146***	***12 712***	***337 434***	82,19	***348 687***	81,65
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	***550 101***	***139 541***	***410 560***	100,00	***427 049***	100,00

DEDRICHE BEDIER & ASSOCIES

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 — Présenté en Euros — Edité le 02/12/2023

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	**100 000**	24,36	**100 000**	23,42
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	10 000	2,44	10 000	2,34
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	40 000	9,74	40 000	9,37
Report à nouveau	67 705	16,49	35 583	8,33
Résultat de l'exercice	***25 787***	6,28	***32 122***	7,52
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	***243 492***	59,31	***217 705***	50,98
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	1 821	0,44	13 610	3,19
TOTAL (III)	***1 821***	0,44	***13 610***	3,19
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	47 742	11,63	63 915	14,97
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	18	0,00	18	0,00
. Associés	22 539	5,49	7 838	1,84
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours			1 500	0,35
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 762	6,03	38 964	9,12
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	6 148	1,50	10 253	2,40
. Organismes sociaux	2 963	0,72	7 202	1,69
. Etat, impôts sur les bénéfices	2 553	0,62	7 132	1,67
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	14 170	3,45	9 204	2,16
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	150	0,04	1 330	0,31
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	2 560	0,62	1 000	0,23
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance	41 643	10,14	47 379	11,09
TOTAL(IV)	***165 247***	40,25	***195 734***	45,83
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	***410 560***	100,00	***427 049***	100,00

DEDRICHE BEDIER & ASSOCIES

Société par Actions Simplifiée
au capital de 100 000,00 Euros
Siège social : 149 RUE JULES AUBER

97400 SAINT-DENIS
R.C.S : 42904658400026

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2023



Le 30/06/2023,
à 11 heures,

Les associés de la société **DEDRICHE BEDIER & ASSOCIES,** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, , sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Christophe Dedriche, préside la séance en qualité de Président de la SAS.

Le Président constate que les associés présents ou représentés remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion du Président ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022, et quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Questions diverses.

Certifié conforme, le Président
le 4/4/2023

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion du Président,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 lesquels font apparaître **un bénéfice** de **25 787,00** Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2022** faisant ressortir **un bénéfice** de **25 787,00** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **67 704,93** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **93 491,93** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **93 491,93** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 93 491,93 Euros

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquiès du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

Le Président

certifié conforme, le président

le 6/12/2023.